

LE PROCESSUS DE L'EXERCICE DU POUVOIR D'AGIR...	S'ACQUIERT EN DÉVELOPPANT SIMULTANÉMENT...
<p>Choisir</p> <p>↓</p> <p>Décider</p> <p>↓</p> <p><i>AGIR</i></p>	<p>Sa participation</p> <p>↗</p> <p>Ses compétences</p> <p>↗</p> <p>Son estime de soi</p> <p>↗</p> <p>Sa conscience critique</p>

Le cadre de participation en rencontre individuelle

A quoi peut-on s'attendre	Comment ça se manifeste	Comment ça se développe
<p align="center"><i>Une communication saine et un langage clair</i></p>	<p>Une bonne dynamique au niveau des échanges; les « vraies choses » sont dites, sans faux-fuyant.</p> <p>L'écoute du langage tant verbal que gestuel.</p> <p>Un bon contact et un lien de confiance entre le résidentE et l'intervenantE.</p>	<p>En planifiant d'avance la rencontre et que les principaux sujets à discuter soient connus de l'intervenantE et du jeune.</p> <p>En disposant d'un endroit propice aux échanges.</p> <p>En utilisant des phrases précises et significatives pour le jeune qui favorisent une bonne communication.</p> <p>Lorsque nécessaire, en demandant au jeune de parler au « je ».</p> <p>En s'assurant constamment que tout est compris de la même façon entre le résidentE et l'intervenantE.</p>
<p align="center"><i>Une écoute et un respect mutuels ancrés dans des interactions positives</i></p>	<p>Le respect des ententes explicites.</p> <p>Une certaine égalité des rôles entre intervenantE et résidentE.</p> <p>Le jeune n'hésite pas à demander l'aide de son intervenantE ou de toute autre personne pertinente pour son action.</p>	<p>En négociant les attitudes et les comportements attendus autant par le jeune que par l'intervenantE.</p> <p>En échangeant des points de vue où l'intervenantE évite d'imposer ses solutions.</p> <p>En se donnant mutuellement le droit à l'erreur et la possibilité de changer les stratégies.</p> <p>En rendant explicites les ententes implicites.</p> <p>En respectant l'autonomie du jeune.</p> <p>En évitant les rencontres trop longues.</p> <p>En proposant un endroit propice aux échanges : calme, confortable, où on ne se fait pas déranger et permettant une distance confortable entre les deux personnes.</p>
<p align="center"><i>L'implication du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son plan d'action</i></p>	<p>Le jeune adhère à son plan d'action et est conscient que c'est lui le maître de son agir.</p> <p>Le jeune réalise les démarches qu'il a lui-même identifiées.</p> <p>Le jeune participe à l'élaboration du plan d'intervention.</p>	<p>Au départ, en établissant bien la façon d'intervenir (choisir, décider, agir) et en brisant l'image de « l'intervenant-expert ».</p> <p>En réaffirmant que le plan d'action est de la responsabilité du résidentE et qu'il a l'entière autonomie de le définir.</p> <p>En discutant avec le jeune de l'évaluation de l'état des composantes de l'<i>empowerment</i> et de l'élaboration du plan d'intervention.</p>

Les caractéristiques d'une activité collective

Pour participer pleinement au développement de l'empowerment du résidentE, une activité collective devrait s'organiser autour des caractéristiques suivantes :

- ❖ Elle s'appuie sur la démarche d'*empowerment* des participantEs.
- ❖ Elle s'appuie sur les forces des résidentEs et les utilise.
- ❖ Elle s'organise à partir de la participation des résidentEs.
- ❖ Elle permet aux participantEs de s'intégrer dans des espaces de décision.
- ❖ Elle intègre les résidentEs qui y participent parmi les personnes qui reçoivent des comptes rendus de ses actions et de ses résultats.
- ❖ Elle s'élabore et se réalise à partir de consensus et de prise de décisions collectives.
- ❖ Elle favorise la transparence dans son processus décisionnel et la circulation efficace l'information.
- ❖ Elle s'élabore autant autour des processus que des résultats.
- ❖ Elle utilise les réseaux naturels, communautaires et professionnels afin de soutenir sa réalisation.
- ❖ Elle s'appuie sur des interactions positives.
- ❖ Elle permet et favorise l'expression de points de vue divergents ancrée dans la confiance.
- ❖ Elle s'appuie sur l'entraide au plan individuel.
- ❖ Elle permet l'action sur des questions sociales plus larges.
- ❖ Elle développe le sentiment d'appartenance des résidentEs.
- ❖ Elle permet aux participantEs de participer à l'évaluation finale.

Le développement du maintien en logement chez le jeune

La participation

- ▶ Participer aux démarches de son plan d'action
- ▶ Décrire son logement
- ▶ Réaliser les tâches à accomplir selon les critères de la MRR
- ▶ Participer à des ateliers en lien avec le logement
- ▶ Participer à l'organisation des ateliers simples orientés sur les réalités que vivent les jeunes en logement (avec la participation d'ancienEs résidentEs et d'intervenantEs)

Les compétences

- ▶ Visualiser son futur appartement
- ▶ Déterminer ses besoins
- ▶ Prendre le temps de décider
- ▶ Faire et respecter son budget
- ▶ Développer des habitudes de consommation responsables et économiques
- ▶ Planifier son aménagement et son déménagement
- ▶ Se donner un environnement agréable
- ▶ Garder son milieu sécuritaire et salubre
- ▶ Respecter les normes publiques et sociales
- ▶ Ne pas créer de conflit avec colocataires, voisins, propriétaire
- ▶ S'éduquer à une bonne alimentation et à cuisiner
- ▶ Connaître et comprendre les droits et les obligations du locataire et du propriétaire

L'estime de soi

- ▶ Confiance de trouver un logement qui lui convienne
- ▶ Poser les questions qui lui permettent de vérifier l'état du logement
- ▶ Possibilité de demander des réparations au propriétaire
- ▶ Intervenir auprès de ses voisins et des colocataires pour régler des problèmes
- ▶ Mettre ses limites

La conscience critique

Prendre conscience :

- ▶ de sa capacité et de son désir de vivre seul ou avec un colocataire
- ▶ des méfaits d'une consommation compulsive sur son budget
- ▶ de l'impact de ses choix alimentaires sur sa santé et son budget
- ▶ du peu de disponibilité de logements, que la qualité d'un logement coûte cher et qu'il y a peu de HLM disponibles
- ▶ du lien entre l'emplacement du logement et le réseau social et la capacité à réaliser les aspirations de sa vie socio-professionnelle
- ▶ de l'impact du bruit et des *party* sur le voisinage et les risques d'expulsion
- ▶ qu'il doit respecter les voisins et qu'il ne vit pas en vase clos
- ▶ qu'une mauvaise communication entre colocataires amène des conflits et souvent le départ de l'un d'eux.

Le développement du projet de vie socioprofessionnelle chez le jeune

La participation

- ▶ Aux démarches identifiées dans son plan d'action.
- ▶ Au programme d'un organisme d'employabilité.
- ▶ Analyser régulièrement, selon le cas, sa situation d'étudiant ou de travailleur avec son intervenantE.

Les compétences

- ▶ Nommer ses forces, ses capacités et ses limites.
- ▶ Analyser les possibilités de formation en lien avec ses intérêts.
- ▶ Se projeter dans l'avenir en fonction de ses rêves.
- ▶ Rechercher un emploi.
- ▶ Analyser sa situation de travailleur ou d'étudiantE.
- ▶ Développer des attitudes responsables comme travailleur ou étudiantE.
- ▶ Maintenir des relations interpersonnelles adéquates avec d'éventuels collègues.
- ▶ Nommer ses intérêts de loisirs.

L'estime de soi

- ▶ Confiance dans ses qualités, ses capacités et ses possibilités de surmonter ses faiblesses.
- ▶ Pouvoir dépasser ses échecs antérieurs.
- ▶ Faire face à la critique.
- ▶ Prendre des décisions même s'il s'inquiète des conséquences de ses choix.
- ▶ Dans son agir.

La conscience critique

Prendre conscience :

- ▶ de ses intérêts, capacités et valeurs;
- ▶ de son potentiel, ses attentes et de ses besoins ;
- ▶ que sa « relation » avec les règles ou l'autorité est souvent difficile;
- ▶ de l'environnement social dans lequel évolue l'éducation et le monde du travail.

Le développement du réseau social chez le jeune

La participation

- ▶ Aux activités collectives.
- ▶ À des activités à l'extérieur de la MRR.

Les compétences

- ▶ Communiquer et écouter.
- ▶ Respecter les autres.
- ▶ Entretenir développer des relations interpersonnelles.
- ▶ Analyser son réseau social actuel.
- ▶ Choisir et changer de réseau social si nécessaire.

L'estime de soi

- ▶ Établir ses limites et se faire respecter.
- ▶ Respect physique et psychologique de sa personne.
- ▶ Reconnaissance de ses besoins personnels.
- ▶ Dans ses gestes qui peuvent plaire ou dans le risque qu'ils peuvent décevoir.
- ▶ S'affirmer et exprimer son opinion.
- ▶ Initier plutôt que suivre systématiquement les autres.

La conscience critique

Prendre conscience :

- ▶ ce qu'est un réseau social;
- ▶ pas seulement la famille;
- ▶ pas nécessairement des gens semblables à lui;
- ▶ pas exclusivement pour le plaisir, la consommation ou les sorties;
- ▶ il a des qualités et des valeurs à partager avec d'autres personnes que son réseau actuel;
- ▶ bâtir un réseau social ne lui appartient pas en exclusivité mais est aussi partagé par les attitudes et les comportements des autres.

Les valeurs de l'action communautaire à la MRR

(adaptées de W.A. Ninacs)

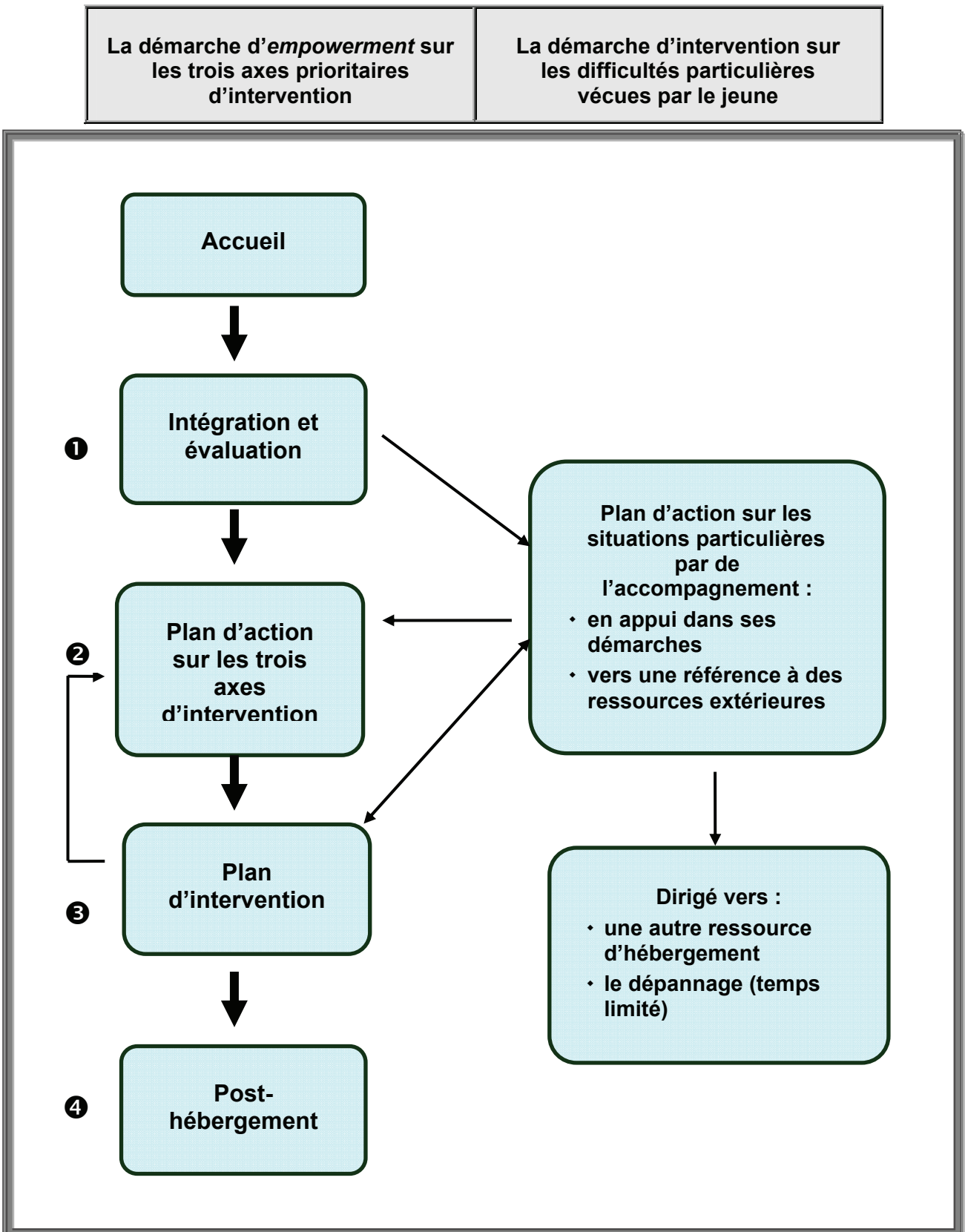
- Nous reconnaissons à tous et à toutes, et particulièrement aux jeunes en difficulté, le droit de penser et d'agir comme des citoyennes et citoyens responsables d'une collectivité.
- Nous luttons contre toute forme d'exclusion et de discrimination pouvant nuire à l'égalité des personnes et à leur participation communautaire.
- Nous fondons notre intervention communautaire sur des rapports égaux entre intervenantEs et jeunes résidentEs.
- Nous voulons agir en fonction des intérêts de l'ensemble [bien commun] plutôt que des intérêts individuels.
- Nous reconnaissons le lien d'interdépendance entre les personnes sans lequel une collectivité ne pourrait pas exister.
- Nous croyons en la solidarité qui désigne la relation entre plusieurs personnes qui ont conscience d'une communauté d'intérêts et de l'obligation mutuelle de se porter assistance.
- Nous croyons que la démocratie est la forme d'organisation qui assure l'égalité de participation des membres d'une collectivité au processus de décision qui établira les moyens par lesquels la communauté sera en mesure de se développer.
- Nous recherchons le partage équitable des richesses et de l'égalité en droits de tous les membres d'une collectivité pour décider ensemble des moyens appropriés pour assurer son développement.
- Nous croyons que la démocratie exige pour tous les membres d'une communauté un accès à l'information, une compréhension des enjeux, un sentiment d'appartenance et une participation véritable aux instances décisionnelles.
- Nous croyons que l'autonomie s'actualise par la capacité de réfléchir et de s'approprier le pouvoir de dire et d'agir sur son environnement pour reprendre le contrôle sur sa vie.

Les fondements de l'intervention à la MRR

(adaptées de W.A. Ninacs)

- Les personnes possèdent en elles-mêmes les forces et les capacités nécessaires pour prendre en charge leur destinée : Il faut donc partir des forces des personnes plutôt que d'essayer de bâtir une action sur leurs difficultés (transformer ces difficultés en défis).
- Les personnes concernées par la démarche de changement sont les mieux placées pour définir la nature du changement, sa direction et les moyens d'y arriver.
- Les personnes ont des droits, dont celui d'être entendues et de contrôler leur propre vie. Elles doivent être au cœur de la démarche les concernant et doivent être perçues comme des sujets actifs plutôt que comme des bénéficiaires à aider.
- L'approche est clairement non prescriptive, axée sur la négociation.
- La relation est égalitaire entre l'intervenantE et le résidant; abandon du rôle d'expert pour un partage mutuel des expertises.
- L'importance de la qualité de la relation intervenantE/résidantE, du climat organisationnel et de la dimension affective.
- Les pratiques de la MRR s'inscrivent dans la durée, le temps, le long terme.
- Placer l'autorité de la démarche dans les mains des résidants, leur faire confiance tout en leur offrant une assistance pour leur permettre d'atteindre leurs propres buts.
- Nos interventions se déploient sur un continuum où les actions se relaient les unes les autres dans le travail de changement social.
- Faire preuve de souplesse et de créativité tout en possédant une bonne méthode de travail.

L'intervention basée sur le développement de l'*empowerment*



Le code de vie à la Maison Raymond Roy

NOTRE PRATIQUE

Nous réaffirmons notre confiance dans les capacités, les compétences et la volonté des jeunes à participer pleinement et entièrement à une société qui soit plus juste et qui donne un espace à chacunE.

Nous voulons agir **POUR** et **AVEC** les jeunes contre tout ce qui pourrait s'opposer à leur mieux-être.

Ce que l'on veut réaliser avec les jeunes :

Les aider à obtenir du pouvoir sur leur vie

Les soutenir dans tous les aspects de leur vie, selon :

- Leurs objectifs
- Leurs orientations
- Des étapes qu'ils peuvent définir eux-mêmes

Travailler avec eux sur :

- La dimension socio-affective de leur vécu
- Les conditions de vie qui les amènent à la rue et qui les empêchent d'accéder à l'autonomie

Des activités en lien avec :

- Le travail, le budget, l'alimentation, le réseau social, la formation, la reconnaissance de ses droits.

Rendre l'ensemble de la population solidaire et responsable de l'intégration sociale des jeunes.

Revendiquer auprès de toutes les instances sociales plus d'espace social et d'équité pour les jeunes.

Ce que l'on attend des résidentEs :

Qu'ils participent (quand c'est possible) avec les autres résidentEs et les intervenantEs à la réalisation d'activités en lien avec :

- Leur plan de séjour
- La vie associative et démocratique de la Maison
- Le milieu de vie
- La reconnaissance du droit des jeunes comme citoyens à part entière.

Les trois type de règles de fonctionnement

- A** Il s'agit d'un article sur lequel les résidentEs n'ont aucun pouvoir de décision et de modification. Ce sont les intervenantEs et/ou l'administration qui peuvent modifier ces règles au besoin.
- B** Il s'agit d'un article qui est modifiable par le biais d'une consultation entre les résidentEs et les intervenantEs. La démarche pour modifier un de ces articles:
1. Tout d'abord, le résidentE apporte son point de vue à la rencontre du mercredi soir. Avec les autres résidentEs, ils doivent arriver à une entente concernant le changement désiré, soit par un consensus ou, si cela s'avère impossible, par un vote majoritaire.
 2. Ensuite, ils désignent un ou des membres du groupe qui apporteront leur point de vue aux intervenantEs lors de la réunion d'équipe. C'est à ce moment-là qu'auront lieu les négociations entre les résidentEs et les intervenantEs.
 3. Une décision est prise par consensus ou par vote majoritaire. La règle est modifiée!
- C** Il s'agit d'un article qui est modifiable et dont le pouvoir de changement revient exclusivement aux résidentEs. Voici le processus :
1. Tout d'abord, le jeune apporte son point de vue à la rencontre du mercredi soir. Avec les autres résidentEs, ils doivent arriver à une entente concernant le changement désiré soit par un consensus ou si cela s'avère impossible, par un vote majoritaire.
 2. La règle est modifiée!

+ : quand ce signe est ajouté à côté d'un **B** ou un **C (B + ou C +)**, cela signifie que les ancienNES participent au processus.

1- ROUTINE QUOTIDIENNE

LE LEVER **A**

Le lever se fait à 7 h. Pas d'exception à cette règle, sauf les fins de semaine et les jours fériés. À 8h30 : Meeting préparatoire à la journée

L'ENTRETIEN PERSONNEL **C**

Il est beaucoup plus agréable de dormir et de vivre dans une chambre propre et en ordre. À cette fin, tu prends une douche tous les jours et tu fais ton lit. Tu es fidèle à laver tes draps et tes vêtements au moins une fois par semaine. Tu ranges tes choses dans ta chambre. Tu nettoies les douches, les toilettes et les éviers après les avoir utilisés.

LA SALLE DE LAVAGE **C**

L'utilisation de la laveuse/sécheuse se fait habituellement entre 16 h et 22 h. Si cela te cause un contretemps, vérifie avec l'intervenantE en place la possibilité d'une alternative. Tous les résidentEs ont besoin de la laveuse/sécheuse. Ne laisse pas traîner ton linge dans les appareils ni dans la salle de lavage. **Il faut prévoir la journée de ton lavage. Les résidentEs qui travaillent ont priorité sur les autres.**

LES TÂCHES **A**

Tout le monde participe à l'entretien de la maison. Chaque jour, on te confiera une tâche ménagère (sauf le samedi). Fais-la avec le sourire, ce sera plus facile!

C Les tâches sont terminées le matin à 8 h 30, sauf le dimanche où tu dois avoir exécuté ta tâche avant 12 h 30.

Déjeuner A	De 7 h à 7 h 45, tu le prépares toi-même selon le menu convenu. Il n'y a pas de cuisson durant la semaine.
Dîner A	À midi, au restaurant populaire, sauf les jours où il est fermé. Tu dois participer à la vaisselle. La Maison sera fermée jusqu'au retour de l'intervenantE qui dîne avec vous au Resto Pop.
Souper B	À 17 h 30 en tout temps
Collations B	Entre 10 h et 10 h 30, entre 15 h et 15 h 30, entre 22 h et 22 h 45, le vendredi et le samedi de 22 h à 2 h 15. avant-midi et après-midi : 2 galettes ou 3 biscuits, fruits au choix, 1 verre de lait, jus ou 1 café. soir : même menu que précédemment auquel tu peux rajouter deux toasts. Note : Tu nous avises si tu t'absentes d'un repas. Tous doivent aider à laver et essuyer la vaisselle et remettre la cuisine en ordre.
Coucher B	À 23 h sur semaine et à 3 h les vendredis et samedis soirs. Il n'est pas permis de découcher sans l'approbation d'un intervenantE.
Les heures d'entrée B	22 h 30 : du dimanche au jeudi inclusivement. 2 h 30 : les vendredis et samedis soirs.
Les jeux et la télévision C Télévision, billard, tennis sur table, cartes, échecs, jeux de société, etc.	Le matin entre 8 h et 8 h 30 si les tâches sont finies. De 11 h 30 à 12 h l'avant-midi. De 16 h à 17 h 30 l'après-midi. De 18 h 15 à 22 h 30 en soirée, à l'exception du mercredi, le temps de la rencontre et du lundi lors de l'atelier. C'est libre la fin de semaine mais en ayant soin de respecter les autres.

LES FRAIS DE PENSION ET DE LOGEMENT **A**

Cette contribution se paie habituellement au responsable au moment de l'accueil et à chaque premier du mois. Ceux qui n'ont aucun revenu prennent une entente avec le coordonnateur. Ceux qui quittent avant la fin du mois peuvent recevoir un montant d'argent équivalent au trop payé. La contribution sera calculée selon le nombre de jours demeurés à la Maison durant ce mois.

2 - QUELQUES POINTS IMPORTANTS

1 - Le respect des autres **B +**

Tu respectes les autres dans ton langage, ton habillement et ton comportement comme tu désires qu'on te respecte toi-même. Le « tiraillement » n'est pas de mise. Après 22 h, respecte le calme et la tranquillité. Les actes de violence physique ou verbale entraînent une conséquence ou une expulsion immédiate. Les baladeurs sont acceptés mais ne doivent pas venir en contradiction avec la vie associative.

2 - Le respect des lieux **A**

Tu prends soin du matériel mis à ta disposition comme si c'était un bien précieux qui t'appartenait. S'il t'arrive de briser quelque chose mis à ta disposition, tu t'engages à le remplacer ou à le payer, sauf si le bris est involontaire et qu'il n'a pas pu être évité. Pour la même raison, tu fais volontiers ta part pour garder la Maison propre et en ordre.

3 - Les fumeurs **B +**

Pour des raisons de sécurité, tu ne fumes pas dans ta chambre. Il est permis de fumer à l'extérieur et au sous-sol.

4 - Le téléphone **C**

Limite tes appels téléphoniques à une durée de dix minutes

Les interurbains et frais (ex : 411, *69) : **A** : Tout appel interurbain pour un motif sérieux peut être autorisé, mais il requiert la permission d'un intervenantE. Tu dois en payer les frais et en faire noter le numéro et l'endroit dans le cahier spécial des appels interurbains.

5 - L'alcool et la drogue **A**

Il est interdit de consommer des drogues ou des boissons alcooliques dans la Maison, sur la propriété immédiate de la Maison et de la Place Communautaire Rita-St-Pierre. **La rentrée pourra être refusée à quelqu'un qui arrive en état d'ébriété ou « gelé » ou en possession d'alcool ou de drogue.**

6 - Les médicaments **A**

Tout médicament doit être remis à l'intervenantE lors de ton accueil ou, s'il y a lieu, pendant ton séjour. Ce dernier verra à tout mettre sous clé et à te donner la dose prescrite au temps indiqué.

7 - Les armes blanches **A**

Les armes blanches (couteau, bracelet à pointes ou tout autre objet que le personnel considère comme dangereux) sont interdites dans la Maison. Si tu en as, remets-les à l'intervenantE. Elles te seront remises à ton départ.

8- Le renvoi et les conséquences **B +**

Le non-respect du code de vie ou d'une convention spéciale intervenue entre la Maison et un résidantE pourra entraîner soit une conséquence, soit une suspension d'un ou plusieurs jours, soit un renvoi.

9- Musique dans les chambres **A**

Tout résidantE a le droit de posséder une radio dans sa chambre et de l'écouter sans déranger les autres résidantEs, c'est-à-dire volume faible ou écouteurs. En cas de non-respect de cette consigne, l'intervenantE sur place pourra confisquer la radio.

3 - PLAN DE FONCTIONNEMENT À L'INTERNE

Voici d'une façon plus détaillée l'horaire des principales activités quotidiennes à la Maison.

1.- DU DIMANCHE SOIR AU VENDREDI MATIN

Matinée **A**

- 7 h Lever, toilette, ordre et entretien de ta chambre et de ta personne, déjeuner et tâches (participation à l'entretien de la maison) sont terminés pour 8 h 30.
- 8 h 30 *Meeting* du matin à la cuisine.
- 9 h 30 Occupations diverses selon tes objectifs de la semaine, ou ton plan de séjour. Ce sera, entre autres :
- du travail occasionnel ou à temps partiel
 - des ateliers de croissance personnelle
 - toute autre activité de groupe ou personnelle en lien avec ton cheminement ou la vie associative.
- 11 h 30 Temps libre et dîner.

Après-midi et soirée **A**

- 12 h Dîner au Resto Pop.
- 13 h 30 Démarches
- 16 h Temps libre, jeux, télévision, etc.
- 17 h 30 Souper, vaisselle obligatoire
- 19 h Atelier du lundi ou la rencontre du mercredi soir (OBLIGATOIRE) sinon temps libre.
- 22 h Période de calme et de tranquillité
- 22 h 30 Couvre-feu
- 23 h Coucher

2.- DU VENDREDI SOIR AU DIMANCHE **B**

- 2 h 30 Heure d'entrée
- 3 h Heure du coucher
- De 10h Déjeuner-dîner
- à Activités d'entretien
- 12 h 30 Sortie libre après tâches usuelles
- 17 h 30 Souper

Notes :

- a) Le programme régulier de semaine reprend à compter du souper, le dimanche soir.
- b) Le dimanche, à l'heure du souper (si ce n'est pas déjà fait), tu déposes ton agenda auprès de l'intervenantE.
- c) Il faut une entente pour découcher **B**
- d) Si tu t'absentes pour un repas, tu dois avertir l'intervenantE.

3. - LES VISITES :

La fin de semaine, les visites sont jusqu'à minuit (vendredi et samedi soir). Durant la semaine, elles sont jusqu'à 21 h.

*Il est possible que des activités soient organisées en fin de semaine. Ta participation est souhaitable et serait appréciée.

EN RÉSUMÉ

Ici tu trouveras le gîte, la nourriture, des activités et des loisirs, mais aussi une équipe qui t'aime et qui est prête :

- à t'écouter et à comprendre ta situation présente,
- à t'aider dans tes démarches personnelles,
- à t'encourager dans tes efforts.

De ton côté :

Tu t'impliques dans la vie associative et les projets collectifs.

Tu respectes les autres et les ententes que tu prends.

« La solution commence d'abord dans la découverte et la reconnaissance d'un pouvoir d'offrande que chaque jeune possède et qui n'est pas demandé, de trouver ce pouvoir d'offrande, le débarbouiller ce pouvoir, le trouver beau. L'aimer ce pouvoir, le « shiner » dans un peu de silence. Lui faire des muscles, dans l'analyse de ce qui vous a fait dans l'état où vous êtes. Lui donner des forces, lui faire des muscles, dans des combats contre la facilité et l'exploitation. Surtout croire en lui, en ce pouvoir, croire au projet qui va s'échapper, qui peut et veut s'échapper. »

Raymond Roy

Ce que l'organisation met en place pour que : (On inscrit le *quoi*, le *comment* et peut-être le *qui*)

Les résultats attendus soient réalisés	L'empowerment individuel des jeunes se développe	L'empowerment communautaire de la MRR se développe	L'empowerment organisationnel de la MRR se développe	L'empowerment communautaire de la communauté se développe
Les jeunes développent leur capacité à participer aux discussions et aux décisions	Les jeunes développent des connaissances et des habiletés	Les jeunes participent aux discussions et aux décisions	La MRR participe à des décisions dans les lieux externes	La communauté permette aux jeunes ou à la MRR de participer à ses décisions (ou discussions)
Les jeunes développent leur estime de soi	Les jeunes développent des connaissances et des habiletés	La MRR développe ses compétences : autogestion, consensus, réseautage, décision, consensus	La MRR acquière et reconnaît les connaissances et les habiletés qui favorisent son développement	La communauté développe ses compétences à faire des consensus ou du réseautage
Les jeunes prennent conscience de leur environnement social	Les jeunes développent leur estime de soi	La MRR développe la communication interne et la transparence dans son fonctionnement	Le milieu reconnaît les compétences et la légitimité de la MRR	La communauté développe la communication interne et la transparence dans son fonctionnement
Les jeunes prennent conscience de leur environnement social	Les jeunes prennent conscience de leur environnement social	Le sentiment d'appartenance à la MRR et la conscience citoyenne des jeunes se développent	La MRR fasse des analyses sociales plus larges et identifie des enjeux sociaux	Le sentiment d'appartenance à la communauté et la conscience citoyenne se développe

On répond : OUI, comment, dans quelle mesure?
NON, pourquoi? On aurait donc dû??

La réalisation de l'activité a permis que :

L'atteinte des résultats attendus	L'empowerment individuel des jeunes se développe	L'empowerment communautaire de la MRR se développe	L'empowerment organisationnel de la MRR se développe	L'empowerment communautaire de la communauté se développe
	Les jeunes développent leur capacité à participer aux discussions et aux décisions	Les jeunes participent aux discussions et aux décisions	La MRR participe à des décisions dans les lieux externes	La communauté permet aux jeunes ou à la MRR de participer à ses décisions (ou discussions)
	Les jeunes développent des connaissances et des habiletés	La MRR développe ses compétences : autogestion, consensus, réseautage, décision, consensus	La MRR acquiert et reconnaît les connaissances et les habiletés qui favorisent son développement	La communauté développe ses compétences à faire des consensus ou du réseautage
	Les jeunes développent leur estime de soi	La MRR développe la communication interne et la transparence dans son fonctionnement	Le milieu reconnaît les compétences et la légitimité de la MRR	La communauté développe la communication interne et la transparence dans son fonctionnement
	Les jeunes prennent conscience de leur environnement social	Le sentiment d'appartenance à la MRR et la conscience citoyenne des jeunes se développent	La MRR fait des analyses sociales plus larges et identifie des enjeux sociaux	Le sentiment d'appartenance à la communauté et la conscience citoyenne se développent